XXIVe ANNÉE. — N° 8276. — LUNDI 30 JUIN 1913

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 5 CENTIMES

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue de Velt-Abreuvoir. TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie Française.

CAÏN

Bien d'aplomb dans son large pantalon de velours, les reins serrés dans la triple étreinte de sa ceinture rouge, Cornailles posait les pavés sur le sable et d'un coup bien asséné les enfonçait régulièrement dans le sol. La chaleur était lourde, pas un souffle ne venait gonfler la chemise qui défendait sa peau bise contre les ardeurs du soleil. Souvent il enlevait son chapeau de paille aux larges bords et épongeait son front ruisselant, puis il continuait son travail, impassible, sans un murmure.

L'inspecteur des travaux venait de partir à grande allure ; quand sa bicyclette ne fut plus qu'un point à l'horizon, l'un des paveurs s'écria :

— Camarades, y a du bon, en se pressant un peu on pourra boire... Tu entends Cornailles

Celui-ci regarda l'homme qui lui parlait, un petit roux à la mine fatiguée d'alcoolique et, sans répondre, il montra la charrette défoncée et les tas de pierres qui attendaient d'y être enchassées, puis il se remit à la besogne.

L'autre alors, appuyé sur son outil, insista goguenard : « Allons, vieux, ne gâte pas le métier. Ma parole, ce nigaud-là travaille comme si c'était pour lui ».

— La paix, Mouffiard, dit enfin l'ouvrier, si je fais bien mon ouvrage, je ne ferai pas le tien et au point où tu en es, tu pourrais te presser au lieu d'aller boire.

Avec une flamme dans le regard, le petit roux demanda : « Combien paries-tu que j'aurai fini avant toi ? »

Mais le flegmatique Cornailles se contenta de hausser les épaules.

— Je vais te donner une leçon, annonça Mouffiard, regarde-moi faire pour une fois, espèce de naif.

— Ne fais pas la bête, insinua Cornailles amicalement, finis le travail proprement, tu es payé pour ça.

— Ben ! Parlons-en de la paie ! Quand on a retiré sa boisson, qu'est-ce qu'il en reste ?... Allons ! Ouste !

Et les pierres tombaient, lancées d'une main impatiente, sans aucun souci de leur équilibre. Encore une fois, Cornailles intervint : « Ce n'est pas de l'ouvrage, tu voles ton argent. Tasse autrement que ça ; au premier passage d'une voiture un peu lourde, un trou se formera... »

— Ce que je m'en f... par exemple ; bibi n'a pas de voiture, que ceux qui en ont se débrouillent.

— Il ne faut pas penser qu'à toi, Mouffiard, si un accident arrivait, tu en serais responsable.

Le paveur plissa les lèvres et fit entendre un long sifflement, puis il répliqua d'un ton suraigu : « Res-pon-sa-ble !... Oh ! là ! là !... Je t'écoute, mon chéri !...

Toujours sifflotant, il continua son sabotage. Quand il eut placé au petit bonheur ses pavés, il répandit à leur surface une couche de sable et, moqueur, interpellant à nouveau son compagnon : « Une demi-heure gagnée pour l'apéro ; bien malin celui qui verra une différence entre ton travail et le mien, grand bêta. Rendez-vous au « Damier », quand tu auras fini de fignoler ta rue... »

Cornailles, toujours calme dans sa force athlétique, hocha la tête et dit sybillin : « Va, garçon, il n'est pas soir pour demain ». Et sans s'inquiéter s'il restait le dernier à l'ouvrage il l'acheva avec autant de soin qu'il avait commencé. Son travail terminé il enleva le piquet qui interdisait le passage aux voitures, alla acheter un cornet de pommes de terre frites et rejoignit ses compagnons au cabaret indiqué.

Le diapason de la conversation y était très monté ; Mouffiard clamait que s'il n'y avait pas tant de riches qui roulaient en auto, il ne faudrait pas être tout le temps à se tuer à réparer les routes, et que si on avait du cœur on leur ferait passer le goût de se ballader en écrasant les gens et en empestant l'air.

Sans doute le paveur n'avait pas que des approbations, certains devaient penser que si les routes n'avaient pas besoin d'entretien. Le beau parleur aurait eu du mal à vivre de son métier ; mais personne ne le lui dit, tant est grand le prestige de ceux qui parlent haut et ferme. Cornailles lui-même, si ferré qu'il fût dans ses principes d'honnêteté professionnelle, ne se risquait jamais à les défendre, il sentait vaguement que ce serait trahir sa cause, tant son caractère taciturne le rendait peu propre à la discussion. C'était pitié de voir combien ce brave homme avait peu d'influence malgré les exemples de probité qu'il donnait...

Les tournées de chopes se succédant, Mouffiard continua par un appel haineux à l'égalité et à la liberté ; mais je ne réponds pas que si on avait usé de cette dernière pour le contredire, la fraternité ne s'en fût pas trouvée très mal. On y songeait de moins en moins. Les paroles vendémiaires du paveur allaient éveiller dans le cœur de ceux qui l'écoutaient, tous les ferments de révolte et d'envie que font naître les difficultés de l'existence chez ceux qui ne croient pas aux compensations de l'autre monde. Les poings ponctuaient les phrases de l'orateur.

Inquiet, le cabaretier se demandait comment se débarrasser de Mouffiard, quand une agitation inaccoutumée se manifesta dans la rue.

— Un malheur, sans doute, dit-il tout haut.

Les consommateurs éveillés de leurs songes malsains se précipitèrent derrière lui dans la rue.

— Quoi, quoi, c'est pas tout ça, cria Mouffiard, une tournée ! Vous êtes ici pour servir... Sont-ils bêtes, qu'est-ce que ça peut leur fiche, ce qui se passe dehors.

Cependant, comme personne ne revenait, il se leva, s'étira d'un pas chancelant, se dirigea à son tour vers la sortie. Machinalement il suivit la foule ; son cerveau embrumé par l'ivresse ne lui donnait qu'une demi-conscience de ses actes, et ce fut ainsi qu'il arriva sur le lieu de son dernier travail.

D'abord, on ne voyait rien qu'une haute voiture de livraison dominant un rassemblement d'où partaient des exclamations de surprise et de pitié.

— En voilà du chichi, murmura-t-il d'une voix pâteuse ; qu'est-ce qu'on brasse ladedans ?

Avec l'indulgence niaise que certains professent pour les ivrognes, on s'empressa de lui donner des explications.

— Un cocher-livreur vient d'avoir la poitrine écrasée par la roue de sa voiture... Peut-être dormait-il ? Un trou s'est produit dans la chaussée, provoquant un choc brusque qui l'a fait tomber de son siège... C'est un grand malheur.

Hébété par la boisson, Mouffiard ne comprit qu'à moitié ce qu'on lui disait, il joua des coudes pour avancer.

— Je veux voir aussi, que diable ! Eh ! Cornailles ! cria-t-il, apercevant le paveur.

Celui-ci, la figure bouleversée, bouscula quelques rangs de spectateurs pour remonter vers lui.

— Va-t-en ! lui intima-t-il tout bas.

Mais avec l'obstination de l'ivresse l'autre se débattit contre son camarade : « Laisse-moi aller voir ou je cogne ».

On s'écarta et les deux hommes arrivèrent à l'endroit même du sinistre. Tout était resté en état, on attendait le commissaire de police. Mouffiard vit comme à travers un nuage une roue de devant du chariot enfoncée dans le sol et des pavés basculés tâchés de sang : les pavés mêmes que tantôt il avait jetés sous le sable sans s'assurer de leur équilibre !...

— Une veuve de plus et cinq petits orpheline sans pain, dit à côté de lui un homme informé ; ce cocher est du voisinage, son patron vient de le reconnaître dans la pharmacie où on l'a transporté.

— L'enquête dira à qui incombe la responsabilité de l'accident, fit un autre, c'est un véritable sabotage.

Un troisième remarqua : « Etonnez-vous-en, il n'y a plus de conscience ».

— Si peu de personnes croient encore que Dieu les juge à chaque instant, Monsieur, ose dire une dame.

— On ne sera jamais trop sévère pour ces actes-là, Madame, la sécurité de la société en dépend... Dans tout saboteur il y a un assassin en germe.

Mouffiard, cinglé au visage par ces phrases vengeresses en fut complètement dégrisé. Qu'étaient devenues les paroles moqueuses par lesquelles il légitimait tantôt ses malfaçons ?... Toutes ses théories venaient échouer là, dans ce sang que le sable jeté par sa main homicide buvait comme à regret.

Sa révolte contre la loi du travail qui pesait sur sa vie, contre l'autorité du patron qui l'employait, sa révolte misérable n'avait abouti qu'à tuer un homme qui gagnait, comme lui, péniblement le pain de sa famille, à faire six malheureux !

Livide et muet d'horreur, le saboteur restait rivé au sol par cette fascination étrange qui attire les criminels sur les lieux de leur forfait... Soudain, un remous se produisit dans la foule : « La police ! murmura-t-on ».

A ces mots une terreur folle saisit Mouffiard ; si son compagnon ne lui eût saisi le bras pour l'empêcher de se signaler à l'attention, il eût renversé tout le monde pour s'échapper. Puis ses jambes se dérobèrent et ce fut une loque humaine que Cornailles ramena au logis...

Que l'enquête prouve ou non sa responsabilité, même si la justice des hommes ne le punit pas ; le Mouffiard de demain ne sera plus le Mouffiard d'hier ; toujours il sentira sur son front le signe de Caïn !...

Jehan D'ESTRÉELLES.

M. POINCARÉ AU PANTHEON

Le président de la République s'est rendu dimanche matin au Panthéon, où il a déposé une couronne sur la tombe du regretté président Carnot.

LE GRAND-PRIX DE PARIS

M. POINCARÉ Y ASSISTE

Le président de la République, accompagné de Mme Raymond Poincaré, du général Beaudemoulin et de M. Pichon, secrétaire-général civil de l'Elysée, est arrivé en daumont à 3 heures 10, pendant le pesage de la 3e course.

Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement de la garde républicaine.

Le public, massé derrière les gardes, a fait une très chaude ovation au chef de l'Etat.

Le président de la République et Mme Poincaré ont été reçus au pied du grand escalier par le prince d'Arenberg, président de la Société d'Encouragement, et le marquis de Ganay.

Dans la tribune officielle on remarquait, outre de nombreuses personnalités françaises, les ambassadeurs d'Italie, d'Allemagne, de Prusse, d'Autriche, du Japon, des Etats-Unis, d'Espagne.

Le Grand-Prix a été gagné par « Brûleur » à M. de Saint-Alary, monté par Stern. 20 concurrents ont participé à l'épreuve.

M. Poincaré a quitté Longchamp après avoir félicité le propriétaire du cheval vainqueur. A son retour, sur tout le parcours, jusqu'à l'Elysée, il a été chaleureusement acclamé par la foule.

ELECTION SENATORIALE DU 29 JUIN

MORBIHAN

Inscrits, 1.013. — Votants, 1.009

Bulletins blancs, 39.

MM. Guilloteaux, ancien député, cond. d'union catholique... 635 élu

Le Gloahec, cons. gén., rép... 335

Il s'agissait de remplacer M. de Goulaine, décédé.

M. de Goulaine, entré pour la première fois au Sénat le 10 février 1901, avait été réélu au renouvellement du 7 janvier 1906. A cette époque il avait été nommé le troisième de la liste, par 759 voix sur 889 votants. La liste républicaine avait obtenu 220 voix en moyenne.

LE TOUR DE FRANCE

Le Tour de France, la colossale épreuve cycliste est commencé depuis dimanche matin.

Cent trente-neuf concurrents, se répartissant entre 52 coureurs groupés et 87 coureurs isolés ont pris le départ.

En un groupe compact les concurrents passent à Clermont (79 kil.), Montdidier (114 kil.), Amiens (150 kil.)

Un vent défavorable contrarie la marche des concurrents, et c'est avec 23 minutes de retard sur l'horaire prévu que le peloton de tête arrive à 9 h. 48.

La moyenne des coureurs est de 27 kilomètres à l'heure.

Dieppe. — Lapize passe en tête du premier peloton qui traverse Saint-Valéry-en-Caux à 1 h. 40.

L'ARRIVÉE AU HAVRE

Le 1er peloton arrive à 5 h. 09' 47". Les coureurs se classent dans l'ordre suivant : 1er Michelleto ; 2e, Buysse ; 3e, Masselis ; 4e, Lauwers ; 5e, Salmon.

A 5 h. 10' 37" arrivent Niegerdung, Defraye ; à 5 h. 11' 6" Masson et Thys ; à 5 h. 14' 37" Rousseleus Christophe, Devoye ; à 5 h. 17' 28" Lapize, Hemlet.

Le premier des isolés, Everaert (Belge), arrive à 5 h. 38' 10".

CHUTE D'UN AVIATEUR
ET DE SON PASSAGER

Liège. — Dimanche, l'aviateur Parisot, en effectuant un vol à Bombaye, a fait une chute terrible. Parisot est grièvement blessé ; le passager s'est tué.

Brindejonc des Moulinais continue sa randonnée

Stockholm. — Brindejonc des Moulinais a quitté dimanche, à 2 h. 30, Stockholm, poursuivant son voyage vers Copenhague.

A 4 h. 03, il a atterri à Melmeluett, d'où il est reparti pour Conpenhague à 4 h. 47.

L'AFFAIRE DUEZ

MARTIN, DIT GAUTIER, SERA EXTRADÉ

San-Remo. — Martin, dit Gautier, dont l'opposition à une demande d'extradition a été rejetée par la chambre des mises en accusation, sera conduit, le 1er juillet, à midi, à Vintimille, où il sera remis par la police italienne entre les mains des agents de la Sûreté générale française.

Le Monde du Travail

Profession et religion

Pourquoi introduire une question confessionnelle de catholicisme ou de protestantisme dans la question économique et sociale des syndicats ouvriers ?

Nous répondons que loin d'être purement économique, la question du contrat de travail, objet capital de l'activité des syndicats professionnels, est, pour une large part, un problème d'ordre moral, une question complexe de droits et de devoirs, qui intéresse directement, et au premier chef, la conscience chrétienne.

Quelles sont les conditions de travail que l'ouvrier peut accepter sans manquer à ses propres devoirs envers Dieu, envers soi-même, envers sa femme et ses enfants ? Quels éléments devront peser dans l'estimation du juste salaire ? Quels moyens seront légitimes pour exiger, au profit des ouvriers, l'amélioration du contrat de travail, sans contrevenir à la morale, sans léser le droit des patrons, sans porter préjudice à l'intérêt commun et sans mettre en grave péril l'honneur ou la sécurité de la patrie ? Droits et devoirs concernant l'individu, la famille, l'Etat ; droits et devoirs relatifs à la rémunération du travail ; existence et limites du droit de grève comme du droit de propriété : autant de questions d'ordre moral, autant de cas de conscience, qu'ont, chaque jour, à résoudre les syndicats professionnels.

Ce n'est pas tout. Conçoit-on un syndicat ouvrier qui, par ses dirigeants et ses propagandistes, ne prendrait pas position, ne voudrait pas exercer quelque influence dans les grands conflits contemporains qui intéressent le plus directement et le plus passionnément la classe ouvrière ? Il faut choisir entre l'une ou l'autre des directions contradictoires : entre l'harmonie des classes ou la lutte des classes, entre la paix sociale ou la révolution sociale, entre la propriété privée ou le collectivisme, entre la famille stable ou le divorce et l'union libre, entre le patriotisme ou l'internationalisme. Or, ce ne sont évidemment pas là des matières indifférentes par elles-mêmes : ce sont de graves questions de droit et de devoir, de morale et de conscience.

La neutralité pure et simple, dans l'organisation syndicale, n'est qu'une utopie malfaisante, une contre-vérité, un non-sens. Nous ferons nôtre la très heureuse et très exacte formule adoptée, à Lyon, par le plus récent Congrès de l' « Association catholique de la Jeunesse française » (18-22 avril 1912) : Toute action syndicale, bien qu'elle ait pour objet essentiel l'étude et la défense d'intérêts professionnels et économiques, « met nécessairement en cause des principes », et implique, par suite, des « doctrines entre lesquelles il est indispensable de choisir ».

Y. DE LA BRIÈRE.

Çà et Là

NOUVEAUX AVANTAGES EN PROJET EN FAVEUR DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Comité consultatif des habitations à bon marché s'est réuni, mercredi, sous la présidence de M. Ribot.

M. Ribot a entretenu le Comité de la proposition de loi qu'il a déposée mardi dernier au Sénat, avec MM. Méline, Bourgeois et Strauss, pour faciliter et étendre les avantages des sociétés de crédit immobilier. Il s'agit de considérer comme faisant partie de la maison, au point de vue des avances à consentir, les ateliers, granges ou locaux de travail attenants. Il a mis également le Comité au courant des projets qui ont pour but d'associer les Syndicats et cercles agricoles à l'œuvre des habitations à bon marché. Il faudrait les accoutumer à l'idée du crédit à long terme.

Une intéressante discussion s'est engagée entre MM. Bonnevay et Honnorat, députés ; docteur Peyrot, sénateur, et M. d'Eichthal, sur la propriété collective. M. Bonnevay a cité des maisons lyonnaises où chaque locataire est propriétaire de son logement. Une jurisprudence s'est établie en ce qui concerne les réparations, et les immeubles sont administrés avec une économie louable.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Dans sa dernière séance, la Commission permanente du Comité départemental de l'enseignement technique a décidé la publication d'une brochure contenant le modèle définitivement arrêté du contrat d'apprentissage. Des brochures analogues seront publiées concernant les industries autres que les industries mécaniques.

Divers avis favorables ont été donnés à l'attribution de subventions de l'Etat, puis a été adopté le vœu suivant de M. Wauquier :

« Que, dans ses manufactures, l'Etat instaure les contrats d'apprentissage ; qu'il y crée, en faveur des apprentis, des cours professionnels obligatoires ; qu'à la fin de ces cours, il délivre aux apprentis les plus méritants, et après examen, des certificats d'apprentissage ».

La Commission s'est ensuite occupée de la question du fonctionnement de la Caisse départementale de l'apprentissage. Elle a désigné pour faire partie du Comité chargé de gérer cette Caisse : Président, M. Dron ; vice-président : M. Lehoucq ; secrétaire : M. Lambert ; trésorier : M. Lemayeur.

A été adopté le vœu qu'il soit créé, dans le département, une université pour l'enseignement des industries textiles, comportant à la fois : 1° des cours destinés aux apprentis et aux ouvriers ; 2° des cours en vue de la formation des directeurs, des contremaîtres et des chefs d'atelier ; 3° un enseignement supérieur destiné à former des directeurs d'usine et d'industries textiles.

— M. Waag, membre de la Commission, a obtenu une lettre de félicitations du Ministre du Commerce, pour le zèle et le dévouement qu'il apporte aux œuvres d'apprentissage.

Le Ministre a également accordé des médailles d'argent et de bronze aux meilleurs élèves des cours organisés par la Chambre syndicale métallurgique de Lille et par le Chambre syndicale des patrons confiseurs et pâtissiers de Lille.

ON POURRA RECEVOIR SA RETRAITE PAR LA POSTE

Le « Journal officiel » de jeudi matin a publié un arrêté interministériel déterminant les conditions dans lesquelles les caisses de retraites ouvrières et paysannes sont admises à utiliser l'intermédiaire de la poste pour le paiement des arrérages des pensions acquises par leurs adhérents. Cet arrêté prévoit l'emploi d'un modèle spécial de mandat-carte dit mandat-retraite dont la création a été décidée par la loi du 17 juin 1913.

Le mandat-retraite est payable au bureau de poste qui dessert le domicile de l'assuré retraité, le paiement est effectué entre les mains du porteur de l'inscription de rente.

LA CONCURRENCE EN CAS DE GRÈVE

Au cours de la dernière grève des automobiles à Paris, des Sociétés coopératives et des chauffeurs avaient versé au Comité de grève cinq francs par jour et par voiture pour pouvoir continuer le travail.

Quatre grandes Compagnies d'automobiles assignèrent coopératives et chauffeurs en dommages-intérêts devant le tribunal de Commerce de la Seine.

Le Tribunal donna tort aux Compagnies.

La Cour d'appel a confirmé le jugement attendu que l'intervention des Coopératives et chauffeurs a eu lieu sans mise en œuvre d'un procédé déloyal ou illicite. Le commerçant ou l'industriel, dont le concurrent est victime de la grève, a le devoir de ne point favoriser ou entretenir une cessation de travail chez son concurrent.

LES DROITS DES SYNDICATS

L'arrêt de la Cour de cassation, accordant la capacité civile aux Syndicats, continue de retenir l'attention des jurisconsultes.

M. Paul Beauregard, dont la compétence est indiscutée, émet l'avis qu'on peut désormais considérer que le droit est fixé. La Cour de Cassation s'est ralliée à la théorie que le syndicat a la charge de défendre l'intérêt économique professionnel, qui est tout autre que celui de chacun des membres du syndicat. Le législateur de 1884 a évidemment admis qu'un intérêt collectif peut exister et qu'aucun particulier n'est à même de le défendre.

Mais, remarque M. Beauregard, la théorie de la Cour de cassation n'implique pas que les syndicats pourront intervenir à tort et à travers dans tous les procès intentés à l'occasion de l'exercice de la profession. Il leur faudra toujours démontrer l'existence d'un dommage : 1° né du fait poursuivi ; 2° touchant directement la profession.

Un projet que le Gouvernement a élaboré sur les actions syndicales en matière de fraude dispose que si un syndicat poursuit, les autres syndicats intéressés devront se joindre à sa poursuite par une déclaration au Parquet ou au Greffe du tribunal, sinon ils seront forclos. Seuls les individus qui justifieraient d'un préjudice spécial à eux causé par le même acte de fraude pourraient encore, dans la suite, demander en justice les réparations civiles pour le préjudice individuel qu'ils auraient subi.

Ainsi l'exercice de l'action syndicale serait réglementé de façon à ce qu'ils ne deviennent pas abusif.

Les syndicats recevraient par contre un nouveau droit, celui d'être mis au courant de l'instruction, de se faire communiquer les pièces par le juge, de lui donner des conseils techniques et de lui suggérer des mesures pratiques pour arriver plus facilement à la découverte de la vérité.

Billet du Lundi

CHAIRE FEMININE

A l'Institut catholique de Paris une science nouvelle vient de trouver une chaire et des disciples, et se promet de satisfaire pleinement les curiosités de l'esprit : la science d'agir, la science de s'utiliser, la science de se dépenser, voilà ce qui s'enseigne dans l' « Ecole normale sociale » et la clientèle d'élèves qu'elle aspire à recruter est une clientèle féminine.

Résumons ce qu'en dit M. Georges Goyau.

On y parle du rôle social de la châtelaine, du rôle social de la femme d'industriel, du rôle social que doivent exercer à l'endroit de leurs sœurs moins heureuses, les femmes plus favorisées de la fortune. De plus, on développe ainsi, dans toutes les âmes généreuses certains besoins d'action, une volonté très ferme d'être tout au moins de bons instruments d'une besogne efficace, on suscite en elles parfois, de hardies velléités d'initiative, on leur inspire une impatience de faire le bien.

L'idée du devoir social est désormais si puissante qu'aucune doctrine adverse n'ose plus s'insurger contre elle ; on n'a plus l'audace de soutenir théoriquement une conception tout individualiste de l'existence permettant à chacun de ne songer qu'à soi-même et de se désintéresser du sort de son frère.

Mais l'égoïsme a des revanches ; habile sont les subterfuges qu'il invente. L'égoïsme guette les inexpériences, les faux pas, les erreurs qui compromettent le temps et les forces des chrétiens agissants ; il épie toutes les occasions qui semblent permettre d'insinuer : « Vraiment il n'y a rien à faire » ; il commente avec un malicieux plaisir les avortements de l'action sociale.

La paresse déteste comme un reproche le spectacle du dévouement ; si le dévouement échoue, la paresse se croit vengée. Mais l'Ecole normale sociale multipliera pour les dévouements qu'elle formera les raisons et les chances de succès ; elle sera comme une grande école d'application où les rêves de bien s'essaieront à devenir réalité, où se ménageront les premiers contacts entre les détresses sociales et l'esprit de charité. Mais si aller à certaines détresses avec tout son cœur c'est bien et c'est même l'essentiel, combien aura-t-on plus de force et plus de chances d'audience, plus de possibilités d'influence si l'on est capable en les approchant d'indiquer aux ménagères d'une façon bien précise comment elles doivent établir et équilibrer leur modeste budget, et faciliter l'épargne.

Par groupes, aussi, les élèves de l'Ecole Normale sociale visitent les diverses œuvres philanthropiques, ménagères, syndicales, les bureaux de placement, les manutentions, les ateliers ; elles élisent un jour tel quartier, un autre jour tel autre quartier ; et, s'y rendant, elles suivent, à travers toutes ses mailles, le réseau d'œuvres sociales qui localement y fonctionnent, elles épient aussi les lacunes de ces œuvres. Elles constatent ce bien qui est fait, elles constatent aussi ce bien qui reste à faire.

Ainsi se développe, peu à peu, chez les élèves de cette curieuse institution, une sollicitude très avisée, très renseignée, très dirigée. Elles n'exerceront pas, sur les ouvrières vers lesquelles leur cœur les attirera, un patronage vague et platonique ; elles seront auprès d'elles les ménagères d'une certaine culture visant à l'amélioration de la vie ouvrière. Elles parviendront ainsi — c'est le rêve des organisatrices de l'Ecole — à « élever des ouvrières au double point de vue économique et moral », et à les « transformer en une force agissante, qui à son tour rayonnera sur la masse ».

Créer dans toutes les classes certaines élites qui deviennent comme le sel de la terre : voilà le but, tout à la fois très noble et très pratique, de l'action sociale. La jeune Ecole Normale, s'adressant suivant les propres expressions de son programme, « aux femmes et aux jeunes filles du monde qui désirent promouvoir en France des organisations sociales », prépare et mûrit ce renouveau, dont un jour les masses profondes, ignorantes encore de Dieu, remercieront l'Eglise divine.

POUR RENDRE APPLICABLE AUX OUVRIERS le bénéfice de la loi Ribot

UNE CIRCULAIRE A MM. LES PRÉFETS

M. le Ministre du Travail adressait, en date du 4 mai dernier, une circulaire à MM. les Préfets pour leur recommander de concourir à l'application des nouvelles dispositions législatives en faveur de l'habitation à bon marché.

« Aucune œuvre, leur disait-il, n'est digne de tenter davantage les bons citoyens que celle qui consiste à procurer aux travailleurs de la ville et des champs des maisons salubres et agréables ».

« **C'est en aménageant le foyer que nous sauvegarderons la famille qui doit être protégée dans un pays si gravement atteint par la crise de la dépopulation** ».

« C'est en permettant à l'ouvrier, à l'employé, d'occuper ses loisirs au milieu de ses siens, dans sa maison, dans son jardin, que nous combattrons le plus utilement l'alcoolisme, cause de maladies, de misère et de mort ».

INDUSTRIE ET DÉPOPULATION

On souscrira volontiers à ces appréciations dans le monde du travail : patrons et ouvriers de notre région lilloise se rendent déjà compte des conséquences ruineuses pour l'industrie dont ils vivent qu'entraîne parmi eux le fléau de la dépopulation.

Depuis quelques années qu'une propagande infâme s'exerce à travers la classe ouvrière, la main-d'œuvre ne se renouvelle déjà plus normalement, les jeunes bras ne se présentent plus en nombre suffisant pour remplacer ceux que l'âge ou la mort enlève chaque année au métier.

C'est, à brève échéance, la ruine de notre industrie, la décadence économique de notre région du Nord, jusqu'ici si favorisée, au profit des pays concurrents. Il faut à la France, il faut tout particulièrement à notre région le retour à la noble et courageuse tradition des familles nombreuses.

DEVOIR DU PATRIOTE INTÉRÊT DE L'INDUSTRIEL

L'ouvrier intelligent reconnaît aussi bien que son employeur l'évidence de ce